

REGLEMENT PARTICULIER TOUT-TERRAIN

(Suite au décret n°2017-1279 du 9 août 2017 portant simplification de la police des manifestations sportives)

A utiliser obligatoirement pour les manifestations non inscrites au calendrier de la FFSA

ARTICLE 1. ORGANISATION

Type d'épreuve : Course poursuite sur terre UFOLEP

Dénomination de la manifestation : 10^{ème} course poursuite sur terre D'Orléans-Sougy

Date de la manifestation : 12 et 13 septembre 2020

Identité de l'organisateur administratif : Ecurie Orléans

Identité de l'organisateur technique : Pascal PERDEREAU, Président de la Section Méca-Sports UFOLEP

Lieu de la manifestation : Circuit Tout Terrain d'Orléans-Sougy

1.1. OFFICIELS EN CHARGE DE LA SECURITE (instruction 06-073 JS du 19 octobre 2006).

DIRECTEUR DE COURSE		
<u>NOM</u>	<u>PRENOM</u>	<u>N° Licence FFSA</u>
SOULAT	ROGER	EIDCCT N° 4825
COMMISSAIRE(S) TECHNIQUE		
<u>NOM</u>	<u>PRENOM</u>	<u>N° Licence FFSA ou N° de Certification FFSA</u>
MARQUIZEAUX	DANIEL	
COMMISSAIRES DE PISTE		
<u>NOM</u>	<u>PRENOM</u>	<u>N° Licence FFSA ou N° de Certification FFSA</u>
JOUGLAS	JACQUES	2016/07/1361
MARECHAL	CAROLE	2018/03/1550
MONGE	DENIS	2015/07/1300
DESNEUX	EMMANUEL	2011/03/516
CORMIER	NICOLE	2014/04/1123
SCHWEIGART	ANNICK	2010/01/259
PAPON	ANA	2012/03/800
VIVET	DANY	2014/04/1127
COLIGNON	CAROLE	2014/04/1124
GAUTHIER	DANIEL	2011/03/518
LEWANDOWSKI	PHILIPPE	2016/07/1364
LANGLOIS	ROMAIN	2016/07/1362
CHRETIEN	JEAN JACQUES	2016/07/1348
MENETRAT	PATRICK	2012/03/796
BRETEAU	LYDIE	2008/04/50
LAUDAT	PIERRE	2012/03/772

(Ce document type ne peut faire l'objet de modifications extérieures)

- La manifestation est ouverte aux concurrents âgés de 18 ans et plus.

Je m'engage à vérifier que tous les participants mineurs sont titulaires d'une autorisation parentale et remplissent les critères déterminées par les Règles Techniques et de Sécurité (RTS) édictées par la fédération délégataire.

- La manifestation est **non ouverte** aux licenciés de la FFSA.

Je m'engage à vérifier que tous les participants sont titulaires d'un certificat de non contre-indication à la pratique du sport automobile ou titulaires d'une licence délivrée par une fédération sportive permettant la participation aux compétitions de la discipline concernée et portant attestation de la délivrance du certificat précité.

ARTICLE 4. VEHICULES ET EQUIPEMENTS

4.1. VEHICULES ADMIS

<u>CATEGORIE DES VEHICULES</u>	<u>NOMBRE AUTORISE</u>	
	<u>AUX ESSAIS</u>	<u>EN COURSE</u>
T 1	15	15
T 2	15	15
T3	15	15
T 4	15	15
P 1	15	15
P 2	15	15
P 3	15	15
MONO	15	15
KC 500	18	18
KC 602	18	18
KC OPEN	18	18
ER 6	18	18

4.2. EQUIPEMENTS DE SECURITE DES PARTICIPANTS.

Casque homologué FIA	OUI
Système de retenu de la tête (RFT) FIA	OUI
Combinaison ignifugée FIA norme 8856-2000 ou 1986	OUI
Gants ignifugés FIA norme 8856-2000	OUI
Cagoule FIA norme 8856-2000	OUI
Bottines FIA norme 8856-2000	OUI

ARTICLE 5. SITES ET INFRASTRUCTURES

5.1. PARCOURS

Nom du circuit : Circuit tout terrain d'Orléans-Sougy

Tracé utilisé : Piste Auto Longueur : 946 M Largeur : DE 12 0 16 M

Sens de rotation : **Antihoraire**

N° de classement FFSA du circuit 45 15 18 0293 AC NAT 946 en date du 1^{ER} JUIN 2018.....

N° d'homologation de la Préfecture (Nom du département) N° H /20 /0004 en date du 25 JUIN 2020

Dispositif utilisé en cas de ravitaillement : non concerné

Nombre de postes de commissaires (hors DC) : 7

Nombre, type et capacité des extincteurs par poste : 2 extincteurs 6 kg ABC

Nombres de commissaires : 17

5.2. PROTECTION INCENDIE

Les emplacements incendie sont conformes avec l'article IIA8.2 ? **Oui**

ARTICLE 6. DIVERS

Cet article est destiné à donner des indications particulières sur le déroulement de la manifestation ou son organisation, par exemple :

N° de téléphone et adresse mail de l'organisateur Fixe 02 38 78 88 52 Portable 06 30 45 70 66.

Adresse mail perdereau45520@gmail.com

Les horaires d'ouvertures du parc concurrents Samedi de 14H00 à 19H00

Montant de la valeur de la remise des prix : Tout pilote participant à l'épreuve est récompensé.

Les actions engagées pour la protection de l'environnement : Chaque concurrent est tenu de repartir avec ses pneus usagés, ses huiles et liquides réfrigérants. Il devra déposer ses jerricans d'essence dans les bacs de rétention disposés sur le circuit par l'organisation. Une bâche étanche devra être déposée au sol sur toute la surface du véhicule.

ARTICLE 7. PIECES A FOURNIR

- Plan avec dispositif de sécurité : emplacement PC, DC, Ambulance, ZP ouverte... Plan joint
- Horaires de la manifestation avec tous les plateaux et détails des animations avec véhicules. Joint
- Attestation de présence des ambulances et du médecin. Joint.
- Attestation de l'organisateur technique qui s'engage à respecter les prescriptions de la FFSA au regard des RTS applicables. (Annexe 1) joint.

ARTICLE 8. PIECES COMPLEMENTAIRES POUR UNE DECLARATION

- Arrêté portant homologation du circuit.
- Un chèque de 200€ à l'ordre de la FFSA relatif aux frais de traitement de la déclaration.

NOTA. CONTACT

Le règlement particulier dûment complété et son dossier complémentaire peuvent être envoyés par **voie électronique** aux adresses suivantes : lhachfi@ffsa.org / blamy@ffsa.org en complément de la **voie postale**, à l'adresse suivante : FFSA, service Sécurité & Homologation, 32 Avenue de New-York, 75781 PARIS Cedex 16

ANNEXE 1. ATTESTATION DE L'ORGANISATEUR TECHNIQUE

En ma qualité d'organisateur technique, je soussigné(e)..Pascal PERDEREAU

m'engage à respecter les prescriptions de la FFSA au regard des RTS Tout-Terrain en vigueur.

Fait à ...Orléans....le 06/2020

Signature :

M. Pascal PERDEREAU, Organisateur

